

Directive

Le présent formulaire en format PDF peut être rempli par voie électronique, puis sauvegardé ou imprimé. Lorsqu'il est rempli par voie électronique, ce formulaire comporte des champs dynamiques, c'est-à-dire que la dimension des cases s'adaptera à la longueur du texte inséré. En cochant certaines cases, il se peut que certains éléments apparaissent ou disparaissent au besoin. Il est également possible d'imprimer un exemplaire papier du formulaire. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez vous servir de feuilles de papier supplémentaires et les joindre au présent formulaire.

1. Renseignements généraux au sujet de l'association condominiale

Nom de l'association condominiale

Adresse de service de l'association

Unité/App./Bureau	Numéro de la rue	Nom de la rue	Case postale
Ville		Province	Code postal

Le gestionnaire de condominiums, le fournisseur de services de gestion de condominiums ou toute autre personne responsable de la gestion de la propriété Ne s'applique pas

Nom	Adresse de service	Adresse courriel (facultatif)
i.		
ii.		
iii.		

Autres moyens de faire parvenir une demande de dossiers à l'association

L'association possède une adresse postale, autre que l'adresse de service indiquée ci-dessus, lui permettant de recevoir des demandes de dossiers : Ne s'applique pas

Unité/App./Bureau	Numéro de la rue	Nom de la rue	Case postale
Ville		Province	Code postal

L'association possède une adresse courriel ou tout autre mode de communication électronique lui permettant de recevoir des demandes de dossiers, en plus des adresses indiqué ci-dessus : Ne s'applique pas

Instructions pour la personne qui remplit le présent formulaire : Si l'association conserve un dossier sous forme électronique, son conseil établit, par résolution, les modes de communication électronique auxquels un demandeur peut consentir (dans le cadre d'une demande de dossiers) en tant que moyen de remise des dossiers. Si l'association a adopté une telle résolution, le mode de communication électronique est :

Nombre de parties privatives louées

L'association a été avisée, en application de l'article 83 de la *Loi de 1998 sur les condominiums* que _____ partie(s) privative(s) a/ont été louée(s) pendant l'exercice en cours.

2. Administrateurs et dirigeants de l'association condominiale

Nom	Poste/Titre	Adresse de service	Adresse courriel (facultatif)
i.	<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Dirigeant a. <input type="checkbox"/> est parti à une action en justice à laquelle l'association est partie b. <input type="checkbox"/> était parti à une action en justice ayant donné lieu à un jugement rendu contre l'association ou l'administrateur c. <input type="checkbox"/> a des contributions aux dépenses communes qui sont impayées depuis 60 jours ou plus d. <input type="checkbox"/> n'a pas suivi, dans le délai prescrit, la formation prescrite conformément à l'alinéa 29 (2) e) de la Loi Titre		
ii.	<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Dirigeant a. <input type="checkbox"/> est parti à une action en justice à laquelle l'association est partie b. <input type="checkbox"/> était parti à une action en justice ayant donné lieu à un jugement rendu contre l'association ou l'administrateur c. <input type="checkbox"/> a des contributions aux dépenses communes qui sont impayées depuis 60 jours ou plus d. <input type="checkbox"/> n'a pas suivi, dans le délai prescrit, la formation prescrite conformément à l'alinéa 29 (2) e) de la Loi Titre		
iii.	<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Dirigeant a. <input type="checkbox"/> est parti à une action en justice à laquelle l'association est partie b. <input type="checkbox"/> était parti à une action en justice ayant donné lieu à un jugement rendu contre l'association ou l'administrateur c. <input type="checkbox"/> a des contributions aux dépenses communes qui sont impayées depuis 60 jours ou plus d. <input type="checkbox"/> n'a pas suivi, dans le délai prescrit, la formation prescrite conformément à l'alinéa 29 (2) e) de la Loi Titre		

iv.	<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Dirigeant a. <input type="checkbox"/> est parti à une action en justice à laquelle l'association est partie b. <input type="checkbox"/> était parti à une action en justice ayant donné lieu à un jugement rendu contre l'association ou l'administrateur c. <input type="checkbox"/> a des contributions aux dépenses communes qui sont impayées depuis 60 jours ou plus d. <input type="checkbox"/> n'a pas suivi, dans le délai prescrit, la formation prescrite conformément à l'alinéa 29 (2) e) de la Loi Titre		
v.	<input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Dirigeant a. <input type="checkbox"/> est parti à une action en justice à laquelle l'association est partie b. <input type="checkbox"/> était parti à une action en justice ayant donné lieu à un jugement rendu contre l'association ou l'administrateur c. <input type="checkbox"/> a des contributions aux dépenses communes qui sont impayées depuis 60 jours ou plus d. <input type="checkbox"/> n'a pas suivi, dans le délai prescrit, la formation prescrite conformément à l'alinéa 29 (2) e) de la Loi Titre		

3. Renseignements au sujet de l'assurance de l'association condominiale

L'association a souscrit et maintenu en vigueur toute les assurances exigées en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, ou dont elle a l'obligation légale de souscrire et de maintenir en vigueur, en tout temps, pendant l'exercice en cours.

Oui Non ► L'association n'a pas souscrit et maintenu en vigueur l'assurance exigée suivante :

Si un propriétaire, un preneur à bail ou une personne qui réside dans la partie privative du propriétaire cause des dommages à la propriété condominiale, l'association condominiale peut être tenue d'augmenter la cotisation du propriétaire aux dépenses communes, du moins élevé des montants suivants : le coût de la réparation du dommage ou la franchise de la police d'assurance de l'association. L'association peut également tenter de recouvrer le montant impayé par le propriétaire par d'autres moyens. Ceci pourrait être visé par un règlement que peut avoir adopté l'association en vertu de l'alinéa 56 (1) i) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

Veillez fournir les renseignements suivants pour chaque police d'assurance exigée de l'association :

Police d'assurance (directive : veuillez fournir une brève description)	Franchise (directive : veuillez fournir une brève description de la franchise et le montant de la franchise)	En ce qui concerne cette franchise, le montant maximal pouvant être ajouté aux dépenses communes du propriétaire en vertu du paragraphe 105 (2) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i> , en raison d'un règlement adopté en vertu de l'alinéa 56 (1) i) de la Loi.
i.		
ii.		
iii.		
iv.		

Police d'assurance (directive : veuillez fournir une brève description)	Franchise (directive : veuillez fournir une brève description de la franchise et le montant de la franchise)	En ce qui concerne cette franchise, le montant maximal pouvant être ajouté aux dépenses communes du propriétaire en vertu du paragraphe 105 (2) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i> , en raison d'un règlement adopté en vertu de l'alinéa 56 (1) i) de la Loi.
v.		

L'association a souscrit et maintenu en vigueur la police d'assurance décrite à l'article 39 de la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

Oui Non

Si non, une explication peut être fournie ici.

L'association a souscrit et maintenu en vigueur la police d'assurance décrite à l'article 99 de la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

Oui Non

Si non, une explication peut être fournie ici.

L'association a souscrit et maintenu en vigueur la police d'assurance décrite à l'article 102 de la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

Oui Non

Si non, une explication peut être fournie ici.

L'association a ou avait l'obligation légale de souscrire et de maintenir en vigueur une assurance, autre que l'assurance mentionnée aux articles 39, 99, et 102, en tout temps pendant l'exercice.

Oui Non

Si non, une explication peut être fournie ici.

Renseignements au sujet de la « propriété privée »

La partie privée normale visée par un règlement adopté en vertu de l'alinéa 56 (1) h) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*

► Le numéro du règlement est _____

La partie privée normale n'est pas visée par un règlement adopté en vertu de l'alinéa 56 (1) h) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*

Si la partie privée normale n'est pas visée par un règlement adopté en vertu de l'alinéa 56 (1) h) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, l'association peut avoir en place une annexe, décrite à l'alinéa 43(5) h) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, qui définit ce qui constitue une partie privée normale.

Un certificat ou une attestation d'assurance de chacune des polices d'assurance en vigueur de l'association est joint(e) au présent certificat de renseignements.

Si aucun certificat ou aucune attestation d'assurance de chacune des polices d'assurance en vigueur de l'association n'est joint(e) à la présente, il vous est possible de fournir une explication ici.

4. Renseignements financiers de l'association condominiale

Budget

Le budget de l'association pour l'exercice en cours est exact, et peut donner lieu à :

un surplus de : _____

un déficit de : _____

ni un surplus, ni un déficit

Fonds de réserve

Le solde du fonds de réserve | Date (aaaa/mm/jj) (le dernier jour du trimestre auquel cette fiche de renseignements se rapporte)

Le solde du fonds de réserve au début de l'exercice en cours était :

Le montant de la contribution annuelle à faire au fonds de réserve pendant l'exercice en cours, calculé conformément au budget de l'association pour l'exercice en cours est :

Le montant des dépenses prévues à payer sur le fonds de réserve pendant l'exercice en cours, calculé conformément au budget de l'association pour l'exercice en cours est :

Description de la dépense	Montant
i.	
ii.	
iii.	
iv.	
v.	

Les plans en vigueur, le cas échéant, visant à augmenter le fonds de réserve d'après un plan proposé par le conseil en vertu du paragraphe 94 (8) de la *Loi de 1998 sur les condominiums* pour la capitalisation future du fonds de réserve sont :

L'association présente une réclamation impayée pour paiement sur le fonds de garantie conformément à la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario*.

Oui Non

Dans l'affirmative, ▼

Description de la réclamation	État
i.	
ii.	
iii.	
iv.	
v.	

Une description des réclamations impayées par l'association et de l'état (le cas échéant) de celles-ci est jointe sous forme de document distinct au présent certificat de renseignements.

5. Action en justice relative à l'association condominiale

L'association est actuellement partie à une action en justice :

Oui Non

Dans l'affirmative, ▼

1. Intitulé de la cause ou nom de l'affaire	État

Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés par l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

► Le montant total réclamé par l'association est : _____ Ne sais pas

Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés contre l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

► Le montant total réclamé contre l'association est : _____ Ne sais pas

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)

1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police

Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est :
(veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique)

2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;

3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association est assurée par la police;

Si vous avez coché la case no 3, veuillez fournir une explication ici :

L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association : Oui Non

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association a informé l'association quant à savoir si une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action est assurée par la police : Oui Non

► Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique) Ne sais pas

L'association a présenté des demandes de règlement aux termes d'une police d'assurance à l'égard d'une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

2. Intitulé de la cause ou nom de l'affaire

État

Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés par l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

► Le montant total réclamé par l'association est : _____ Ne sais pas

Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés contre l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

► Le montant total réclamé contre l'association est : _____ Ne sais pas

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)

1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police

Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est :
(veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique)

2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;

3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association est assurée par la police;

Si vous avez coché la case no 3, veuillez fournir une explication ici :

L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association : Oui Non

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association a informé l'association quant à savoir si une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action est assurée par la police : Oui Non

► Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique) Ne sais pas

L'association a présenté des demandes de règlement aux termes d'une police d'assurance à l'égard d'une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

3. Intitulé de la cause ou nom de l'affaire

État

Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés par l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

► Le montant total réclamé par l'association est : _____ Ne sais pas

Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés contre l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

► Le montant total réclamé contre l'association est : _____ Ne sais pas

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)

1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police

Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est :

(veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique)

2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;

3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association est assurée par la police;

Si vous avez coché la case no 3, veuillez fournir une explication ici :

L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association : Oui Non

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association a informé l'association quant à savoir si une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action est assurée par la police : Oui Non

- Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique) Ne sais pas

L'association a présenté des demandes de règlement aux termes d'une police d'assurance à l'égard d'une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

4. Intitulé de la cause ou nom de l'affaire

État

Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés par l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

- Le montant total réclamé par l'association est : _____ Ne sais pas

Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés contre l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

- Le montant total réclamé contre l'association est : _____ Ne sais pas

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)

1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police

Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est :

(veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique)

2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;

3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association est assurée par la police;

Si vous avez coché la case no 3, veuillez fournir une explication ici :

L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association : Oui Non

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association a informé l'association quant à savoir si une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action est assurée par la police : Oui Non

- Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique) Ne sais pas

L'association a présenté des demandes de règlement aux termes d'une police d'assurance à l'égard d'une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action : Oui Non

5. Intitulé de la cause ou nom de l'affaire	État
Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés par l'association dans le cadre de l'action : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
▶ Le montant total réclamé par l'association est : _____ <input type="checkbox"/> Ne sais pas	
Des dommages-intérêt, indemnités ou dépens sont réclamés contre l'association dans le cadre de l'action : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
▶ Le montant total réclamé contre l'association est : _____ <input type="checkbox"/> Ne sais pas	
Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)	
<input type="checkbox"/> 1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police	
Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique)	
<input type="checkbox"/> 2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;	
<input type="checkbox"/> 3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association est assurée par la police;	
Si vous avez coché la case no 3, veuillez fournir une explication ici :	
L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépens réclamés contre l'association : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association a informé l'association quant à savoir si une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action est assurée par la police : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
▶ Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre de l'action juridique) <input type="checkbox"/> Ne sais pas	
L'association a présenté des demandes de règlement aux termes d'une police d'assurance à l'égard d'une partie des frais de justice et des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'action : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

6. Jugements non exécutés rendus contre l'association

Des jugements non exécutés ont été rendus contre l'association :

Oui Non

Une copie du jugement non exécuté est jointe au présent certificat de renseignement

1. Intitulé de la cause

Si des jugements non exécutés ont été rendus contre l'association, veuillez fournir une explication ici :

Le jugement exige l'association à payer des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui ▶ Le montant total des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est : _____

Non

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)

1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police;

Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre du jugement non exécuté)

2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;

3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est assurée par la police.

Si vous avez coché la case n° 3, veuillez fournir une explication ici :

L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui Non

2. Intitulé de la cause

Si des jugements non exécutés ont été rendus contre l'association, veuillez fournir une explication ici :

Le jugement exige l'association à payer des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui ► Le montant total des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est : _____

Non

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)

1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police;

Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre du jugement non exécuté)

2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;

3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est assurée par la police.

Si vous avez coché la case n° 3, veuillez fournir une explication ici :

L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui Non

3. Intitulé de la cause

Si des jugements non exécutés ont été rendus contre l'association, veuillez fournir une explication ici :

Le jugement exige l'association à payer des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui ► Le montant total des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est : _____

Non

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)

1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police;

Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre du jugement non exécuté)

2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;

3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est assurée par la police.

Si vous avez coché la case n° 3, veuillez fournir une explication ici :

L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui Non

4. Intitulé de la cause

Si des jugements non exécutés ont été rendus contre l'association, veuillez fournir une explication ici :

Le jugement exige l'association à payer des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui ► Le montant total des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est : _____

Non

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)

1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police;

Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre du jugement non exécuté)

2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;

3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est assurée par la police.

Si vous avez coché la case n° 3, veuillez fournir une explication ici :

L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui Non

5. Intitulé de la cause

Si des jugements non exécutés ont été rendus contre l'association, veuillez fournir une explication ici :

Le jugement exige l'association à payer des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui ► Le montant total des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est : _____

Non

Un assureur aux termes d'une police d'assurance de l'association : (veuillez cocher une case parmi les suivantes)

1. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, sont assurés par la police;

Le montant assuré d'après les renseignements fournis par l'assureur est : (veuillez fournir le montant assuré pour chacune des réclamations contre l'association dans le cadre du jugement non exécuté)

2. a informé l'association que les dommages-intérêts, indemnités ou dépenses, ou une partie de ceux-ci, ne sont pas assurés par la police;

3. n'a pas informé l'association sur la question de savoir si une partie des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses est assurée par la police.

Si vous avez coché la case n° 3, veuillez fournir une explication ici :

L'association a présenté une demande de règlement aux termes d'une police à l'égard des dommages-intérêts, indemnités ou dépenses :

Oui Non

7. Renseignements divulgués par les administrateurs de l'association condominiale

Des copies des états financiers et des renseignements fournis au conseil pendant l'exercice en cours pris en application de l'article 11.10 du Règl. de l'Ont. 48/01, en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums* sont joints au présent certificat de renseignements.

8. Renseignements en matière de conformité de l'association condominiale

L'association s'est conformée à toutes les exigences en matière de rapports, le cas échéant, en vertu de la Partie II.1 de la *Loi de 1998 sur les condominiums* pendant l'exercice en cours :

Oui Non

Dans la négative, veuillez fournir un bref énoncé décrivant l'omission de se conformer :

L'association s'est conformée à ses obligations en matière de paiement de ses quotes-parts, le cas échéant, en vertu du paragraphe 1.30 (6) de la *Loi de 1998 sur les condominiums* pendant l'exercice en cours :

Oui Non

Dans la négative, veuillez fournir un bref énoncé décrivant l'omission de se conformer :

Une copie de l'ordonnance de conformité prise par un registrateur, enjoignant à l'association, à l'administrateur ou au dirigeant de l'association de se conformer au paragraphe 1.30 (6), à toute disposition de la Partie II.1 ou au paragraphe 132 (9) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, est enjointe au présent certificat, sauf si l'association, l'administrateur ou le dirigeant de l'association a pris les mesures nécessaires en vue d'obtenir une audience devant le Tribunal d'appel en matière de permis relativement à l'ordonnance de conformité, en vertu de l'article 134.1 de la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

Oui Ne s'applique pas

9. Renseignements supplémentaires au sujet de l'association exigés par les règlements d'une association

Ne s'applique pas

Un règlement de l'association exige que des renseignements supplémentaires soient enjoints au présent certificat. Les renseignements supplémentaires exigés en vertu du règlement figurent ci-dessous, ou sont enjoints sous forme de documents distincts au présent certificat.

Précisions pour les associations condominiales de parties communes : Si votre association est une association condominiale de partie commune, toutes les mentions de « partie privative » dans le présent formulaire sont réputées des mentions « d'intérêt commun sur l'association », et les mentions de « propriétaire de partie privative » sont réputées des mentions « propriétaire d'un intérêt commun de l'association ».

Ce _____ jour d'/de _____ .
 jour du mois mois année